

A LA BAGUETTE D'OR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 144 Rue Edouard Vaillant
95870 Bezons
929 295 590 RCS PONTOISE

Assemblée Générale Ordinaire – Des Associes

DU 25/05/2026

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – (AGO) DES ASSOCIES DU 25 Mai 2026

Le 25 Mai 2026, à 10 heures, au Siège social, les associés de la société A LA BAGUETTE D'OR (La « société ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président. Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par le président, Monsieur AKCHICH Madani

Le bureau constate que les actionnaires présents et représentés possèdent 100 actions sur les 100 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée, représentant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La feuille de présence.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- Le rapport du président.
- Le texte du projet de résolutions.

Certifié conforme

Le Président déclare que tous les documents nécessaires à l'information des associés, devant, d'après les dispositions statutaires, être communiqués aux associés, leur ont été adressés au moins 8 jours avant la présente.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du président,
- Changement du président
- Formalités-Publicité-Pouvoirs.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président.
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Le président donne ensuite lecture du rapport du président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION—Changement du Président

L'assemblée générale prend acte de la démission du Président Monsieur Akchich Madani et lui donne quitus pour sa gestion sans réserve. L'assemblée générale décide de désigner le remplacement à effet de ce jour pour une durée indéterminée :

Madame AKCHICH Khadija née le 24 Août 1982 à Argenteuil (95) demeurant 21 Bis Chemin Sainte Honorine 95250 Beauchamp

Madame AKCHICH Khadija accepte d'exercer ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés Elle déclare sur l'honneur n'être frappée d'aucune des incapacités ou de déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions. Elle représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

certifié conforme

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

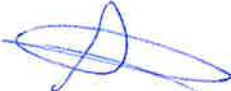
DEUXIEME RESOLUTION – FORMALITES PUBLICITE POUVOIRS

L'assemblée générale confère en conséquence tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le président.

Monsieur Akchich Madani 	Madame AKCHICH (épouse KHNOUFA) Fadma 
Madame AKCHICH Khadija 	

Certifié conforme